



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
AO/ZOO/DBA/011/2018

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE CUISINE DU
SIEGE DE LA BCEAO**

AVRIL 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet de définir les caractéristiques techniques des équipements de la cuisine du COFEB du Siège de la BCEAO.

I.3. Allotissement

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale en un lot unique.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans la fourniture de ce type de matériel. Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite des lieux aura lieu le **mardi 17 avril 2018 à partir de 10 heures TU** au Siège de la BCEAO. Tout soumissionnaire potentiel qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant les nom et prénoms de son représentant devant prendre part à ladite visite par téléphone à Monsieur Kossi KOUDOHA (00221 33 839 05 00) ou en envoyant un courrier électronique à l'adresse électronique courrier.zdba@bceao.int avant la date susvisée.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du dernier bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65 %) à la livraison et l'installation conformes des équipements dans tous les sites, attestées par la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, au terme de la garantie d'un an pour compter de la date de signature du dernier procès-verbal de réception provisoire.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.13. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE AU COFEB DU SIÈGE DE LA BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)

Chaque exemplaire des propositions devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

Chaque partie devra être mise sous enveloppe fermée portant le titre de la partie.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

I.13.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe I précisant tous les éléments de sa proposition qui l'engage contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.13.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.13.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.13.4. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane conformément au cadre de devis estimatif joint à l'**annexe II**, et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage et installation).

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership, Coût total de possession ».

A cet égard, il devra fournir obligatoirement les informations ci-après, en renseignant les tableaux joints aux annexes II et III :

- durée de vie de chaque équipement ;
- puissance électrique de chaque équipement proposé ;
- coûts de transport, de livraison et d'installation des équipements ;
- coûts de maintenance.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.14. Date et heure limite de dépôt

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5e étage de la Tour le **vendredi 4 mai 2018 à 17 heures TU au plus tard, délai de rigueur.**

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

I.15. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.16. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

I.17. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.18. Lieu de livraison et d'installation

La livraison des équipements commandés se fera en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO sis Avenue Abdoulaye FADIGA, à Dakar. Les installations devront se faire conformément aux descriptions du cahier des charges.

En cas de non-conformité, le retour des équipements se fera entièrement à la charge du fournisseur.

I.19. Délais de livraison et d'installation

Les délais de livraison et d'installation devront être indiqués dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.20. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après l'installation des équipements et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée des éventuelles réserves émises.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.21. Garantie

Tous les équipements devront être livrés neufs. Ils devront être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux du Siège de la BCEAO.

Pendant la période de garantie, les interventions se feront dans les locaux de la BCEAO. Toutefois, en cas de nécessité, le retour du matériel en atelier sera à la charge du titulaire du marché.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main-d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

I.22. Agrément

Le soumissionnaire, non fabricant, devra fournir, dans sa soumission, la preuve de son agrément par le fabricant.

I.23. Litiges et contestations

I.23.1. Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

I.23.2. L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

I.23.3. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.24. Informations complémentaires

I.24.1. Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

I.24.2. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS

II. 1 : Description des installations existantes

La cuisine du COFEB est équipée du matériel électroménager suivant :

- deux (2) blocs de cuisinières à six (6) feux équipées chacune d'un four (PIANO) ;
- une (1) grille à pierres réfractaires + étuve ;
- une (1) marmite rectangulaire ;
- une (1) sauteuse rectangulaire ;
- deux (2) friteuses équipées d'un panier chacun ;
- une (1) hotte aspirante à dix (10) filtres ;
- un (1) lave-vaisselle ;
- une (1) chambre froide positive de marque ISOCAB ;
- un (1) four pâtissier (THIRODE) ;
- un (1) robot éplucheuse de pommes de terre ;
- deux (2) bains marie (self service) ;
- un (1) hachoir (Dadaux) ;
- un (1) extracteur de fumée situé en terrasse du bâtiment ;
- un ensemble des canalisations et une (1) fosse des eaux usées provenant de la cuisine ;
- diverses canalisations de circuit de gaz butane alimentant les équipements de cuisine.

II.2 - Consistance des travaux

Les travaux comprennent :

- la dépose des équipements suivants :
 - les deux (2) blocs de cuisinières à six (6) feux équipées chacune d'un four (PIANO) ;
 - la grille à pierres réfractaires + étuve ;
 - la marmite rectangulaire ;
 - la sauteuse rectangulaire ;
 - une (1) friteuse ;
 - un (1) lave-vaisselle.
- la fourniture et la pose de nouveaux équipements de bonne qualité ;
- le raccordement des équipements aux circuits électriques et de gaz existants ;
- la reprise (en moins-value) du matériel déposé.

NB :

Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin et conformément aux normes et règlements en vigueur. Le matériel devra être de qualité de premier choix. L'installation ne sera réceptionnée que si elle est d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre.

Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qui apparaîtraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

Toute la documentation technique, en langue française, des équipements proposés devra obligatoirement être jointe à l'offre.

II.3 : Caractéristiques des nouveaux équipements

Les nouveaux équipements à fournir auront au minimum les caractéristiques suivantes :

– **Friteuse :**

- type : à gaz ;
- capacité : deux cuves monobloc à zone froide de capacité nominale de 25 litres ;
- nombre de portes : deux (2) avec charnières à gauche et à droite, doublée inox avec fermeture par aimant ;
- construction : tout inox, conçue pour éviter toute infiltration ;
- livré avec deux (2) demi – paniers, une claie plate par cuve et un saut de vidange avec filtre.

– **Blocs de cuisson :**

- type : à gaz ;
- structure supérieure : monobloc tout inox d'épaisseur minimum 3 mm ;
- allumage : électrique avec veilleuse et thermocouple intégré du four ;
- type brûleur : à flamme horizontale ;
- type de commande : par robinet gaz ;
- sécurités : par thermocouple de série ;
- équipements module 6 feux :
 - des pots et têtes de feux vifs en laiton, diamètre 85 mm ;
 - deux (2) grilles en acier nickelé ;
 - un (1) bac à eau tout inox embouti récupère l'ensemble des débordements et évite leur carbonisation.
- Module Four à gaz :
 - dimensions minimales : 530 x 650 mm ;
 - porte : robuste à charnières intégrées, équilibrée avec ressorts de rappel, munie d'une poignée isolante. Étanchéité par joint silicone hautes températures ;
 - chauffe : réalisée par un brûleur micro perforé ;
 - autres équipements : grille nickelée et bac Gastronomique, profondeur 40 mm.

– **Marmite**

- Type : à Gaz ;
 - Capacité : 150 Litres ;
 - Structure supérieure : monobloc tout inox ;
 - allumage : électrique par boutons poussoir en façade ;
 - brûleurs : inox micro-perforés ;
-

– **Sauteuse :**

- type : à Gaz ;
- capacité : 120 litres ;
- structure supérieure : tout inox ;
- allumage : électrique.

– **Laveuse**

- type : à Capot ;
- hauteur de passage : 410 mm ;
- fonctions (double système de filtration + panier de récupération de déchets, 2 tourniquets de lavage et deux tourniquets de rinçage, clapet anti-retour sur arrivée eau, un casier à objets creux, un casier à assiettes, un casier godets à couverts, etc.) ;
- alimentation électrique : 400 V / 50 Hz.

– **Grille inox à pierre réfractaire**

- type : à gaz ;
- Structure supérieure : monobloc tout inox d'épaisseur minimum 3 mm ;
- Allumage : électrique avec avec contrôle de flamme automatique de la veilleuse ;
- chauffe : 4 brûleurs inox placés sous une nappe de galets en pierre de lave ;
- dimensions minimales : 800*920*980 mm.

Option : Il sera prévu en option la fourniture d'une armoire à grille positive dont les caractéristiques sont les suivantes :

- tension : 230 Volts ;
- fréquence : 50 Hz ;
- volume brut : 1350 Litres ;
- nombre de porte : 2 ;
- température d'ambiance : au moins 43 °C ;
- plage de température : 0 - 12 °C ;
- type compresseur : hermétique ;
- type réfrigérant : R134 A ou équivalent ;
- habillage extérieur : 2 faces inox ou acierlite ;
- porte vitrée ;
- habillage intérieur : inox ou aluminium ;
- Isolation : polyuréthane ou équivalent.

II.4 : Normes et règlements

Les équipements, les procédures d'exécution des travaux ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur dans le domaine, notamment :

- la norme EN 203-1, relative à la sécurité des appareils à gaz ;
 - la norme EN 60335-2-37, relative à la sécurité des appareils électriques ;
 - la norme NF EN 60 335 – 1, relative à la sécurité des appareils électroménagers ;
 - la norme NF EN 60 529, Degrés de protection procurés par les enveloppes ;
 - la norme NF C 15 100 : Installations électriques de basse tension.
-

ANNEXE I : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'équipements de cuisine au COFEB du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'équipements de cuisine au COFEB du Siège de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE II : CADRE DE DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS DE LA CUISINE DU COFEB DU SIEGE DE LA BCEAO

DESIGNATION	UNITE	QTE	P. UNITAIRE	PRIX TOTAL
Fourniture de grille inox à pierre réfractaire	U	1		
Fourniture de friteuse	U	1		
Fourniture de blocs de cuisson 6 feux	U	2		
Fourniture de marmite à gaz	U	1		
Fourniture de sauteuse à gaz	U	1		
Fourniture de laveuse à capot	U	1		
Coûts de transport, de livraison et d'installation des équipements	FF	1		
Fourniture d'accessoires de pose et raccordement (liste détaillée à joindre à l'offre)	FF	1		
Main d'œuvre pour la dépose des anciens équipements, l'installation des nouveaux équipements, les essais, le réglage et la mise en service des nouvelles installations	FF	1		
Coût annuel de la maintenance pour chaque équipement (pour la première année)	FF	1		
Sous-total 1				
Reprise du matériel déposé (en moins-value)	FF	1		
Sous-total 2				
OPTION				
Fourniture d'une armoire à grille positive de 1350 litres	U	1		
Coût annuel de la maintenance pour chaque équipement (après la période de garantie d'un an)	FF	1		
Sous-total 3				
MONTANT TOTAL (HT/HDD) EN FCFA				

NB : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

ANNEXE III : AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER

Le soumissionnaire devra fournir pour chaque équipement, les informations ci-après :

Désignation	
Marque pour chaque équipement	
Modèle pour chaque équipement	
Durée de vie de chaque équipement	
Caractéristiques électriques de chaque équipement (tension d'alimentation, fréquence, Puissance électrique)	
Normes de référence	
Liste des pièces de rechange	
